

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	<b>PROCÈS -VERBAL</b>
DÉPARTEMENT DES LANDES	<b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Commune de SAINT-MARTIN-D'ONEY	SÉANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2024 <b>2024-06</b>

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/11/2024

**Présents** : SAËS Philippe, LABOULAIS Monia, TOPALOV Todor, HENNOTE Stéphanie, BREUSSIN Joël, DESPAGNET Guillaume, DULAURIÉ Jérémy, ROTH Odile, ROMIEU Tanguy et SÉRÉ Sandrine.  
**Absents** : DANDRÉ Fabien, DESTRUHAUT Thierry, LARGEAU Brigitte et RENARD Jeanne.

Madame Stéphanie HENNOTE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil.

#### ● ASSURANCE DU PERSONNEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le souci de réduire les charges de fonctionnement de la commune et afin de renouveler le contrat d'assurance des risques statutaires qui arrive à échéance, il a demandé une comparaison des tarifs de la société d'assurance CNP avec ceux de la société GROUPAMA.

	<b>CNP 2025</b>	<b>GROUPAMA 2025</b>
Agents CNRACL	7,39%	7,00%
Agents IRCANTEC	1,65%	1,20%

Compte tenu du résultat de cette consultation, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas renouveler auprès de la CNP le contrat actuel et de conclure avec Groupama pour une durée de 2 ans à compter du 01/01/2025, un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré approuve la proposition de Monsieur le Maire de ne pas renouveler le contrat actuel établi avec la société d'assurance CNP et décide de conclure avec Groupama, pour une durée de 2 ans à compter du 01/01/2025, un contrat au taux de 7 % pour les agents affiliés CNRACL et 1,20 % pour les agents affiliés IRCANTEC, y compris les charges patronales.

● **SUBVENTIONS SYDEC**

x **ÉCLAIRAGE STADE DE FOOTBALL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la possibilité de rénover l'éclairage des terrains de football. C'est actuellement un des plus gros consommateurs d'électricité de la commune.

Une évolution de la réglementation sur le niveau d'éclairement requis et l'étude de résistance des mâts existants permettent d'envisager ce projet.

Le Maire propose de remplacer les projecteurs actuels par des projecteurs à LED plus économiques. L'opération consiste à démonter les 32 projecteurs existants et à les remplacer par 16 projecteurs à LED. La consommation passerait de 70 kW à 24 kW.

Ce projet, porté par le SYDEC, a un coût total de 52 718 € TTC dont 20 010 € pour la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer au SYDEC une subvention de 20 010 € au titre de la participation à ce projet.

Cette opération sera amortie sur une durée de 10 ans. Les élus autorisent le Maire à procéder à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

x **ÉCLAIRAGE PUBLIC DE M'AGRADE**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante qu'il convient de se prononcer sur la durée d'amortissement de la subvention de 2 690,91 € attribuée au SYDEC au titre de la participation de la commune à la mise en place de deux candélabres autour du Cabinet Kiné. Il précise que le coût total de cette opération est de 7 089,23 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'amortir les travaux d'éclairage du Cabinet Kiné sur une durée de 5 ans.

● **CRÉATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAÎTRISE**

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux qu'en raison d'un besoin de structuration des missions du service technique, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise.

Un agent technique remplit tous les critères pour bénéficier d'un poste d'agent de maîtrise pour une durée de 35H.

Il sera chargé au sein du service technique de l'entretien des espaces verts, espaces publics, matériel et bâtiments communaux et aura la fonction de responsable de prévention dans une commune de moins de 2000 habitants.

La rémunération et la durée de carrière seront conformes à la réglementation en vigueur.

Après en avoir échangé, le conseil municipal vote à l'unanimité la création du poste permanent d'agent de maîtrise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

● **CRÉATION DE TROIS EMPLOIS TEMPORAIRES D'AGENT RECENSEUR**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la municipalité doit recruter trois agents recenseurs pour effectuer le recensement qui aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025.

Les agents recenseurs seront chargés, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.

Les agents recenseurs volontaires sont Serge Pascau-Baylère, Sylviane Decombe, Magalie Samiez. Une formation sera organisée les 7 et 14 janvier 2025.

Après en avoir échangé, le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable à la création de trois emplois temporaires d'adjoint administratif à temps non complet pour exercer les fonctions d'agent recenseur du 7 janvier 2025 au 15 février 2025.

Les agents recrutés seront employés pour une durée de travail forfaitaire en rapport avec le nombre de logements recensés, à savoir :

- 95 heures pour la zone 003 qui compte 159 maisons
- 150 heures pour la zone 004 qui compte 250 maisons
- 165 heures pour la zone 005 qui compte 275 maisons.

Ils seront rémunérés sur la base de l'indice brut 367 correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

#### ● **COMPTABILITÉ : admission en non-valeurs – décision modificative (DM)**

Le Maire informe le Conseil que le comptable demande l'admission en non-valeurs de titres dont il n'a pu recouvrer la créance. Cela concerne deux anciens habitants de la commune pour un montant total de 85,08 €.

Après en avoir échangé, le conseil municipal vote à l'unanimité le paiement de ces créances par l'émission d'un mandat de 85,08 € à l'article 6541.

#### ● **COMPTABILITÉ : décision modificative N°2**

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'augmenter les crédits au compte 012 (Charges de personnel et frais assimilés) et propose de faire un virement de crédit de l'article 75888 (Autres produits de gestion courante) à l'article 6411 (personnel titulaire) pour un montant de 8 000 €. Après en avoir débattu, le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative de 8000€.

#### ● **CONVENTION D'OCCUPATION DE SALLES COMMUNALES**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que Mme HERAULT Séverine, dans le cadre de son activité Sport Santé, a demandé l'autorisation d'utiliser le Centre Culturel et la Maison des Clubs.

Il propose qu'une convention d'occupation entre la commune de Saint-Martin-d'Oney et Mme HERAULT Séverine soit signée pour une mise à disposition de la maison des clubs et du centre culturel (en excluant cuisine, bar et scène) pour un an renouvelable par tacite reconduction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'établir une convention d'occupation entre la commune et Mme HERAULT pour l'utilisation du Centre Culturel et la Maison de Clubs et fixe la mise à disposition à un an renouvelable par tacite reconduction avec une participation financière annuelle et révisable d'un montant minimum de 100 €.

#### ● TRAVAUX POUR LOCAL PÉTANQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le club de pétanque a sollicité la mairie pour la création d'un local de pétanque pour toutes leurs manifestations et tournois dans l'espace de la Genévrière. Il s'agirait d'un local fermé permettant un service de boissons. Les plans seront présentés à Gascogne Architecture pour accompagnement. Délai de mise en œuvre pour le Tournoi de Printemps.

Monsieur le maire propose, comme pour les autres associations de financer le matériel et de laisser l'association prendre en charge les travaux.

Après en avoir échangé, le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable à cette proposition.

#### ● PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE PRÉVOYANCE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les modalités de l'adhésion au contrat collectif de prévoyance négocié par le CDG 40 avec Territoria Mutuelle et le montant voté pour la participation obligatoire de la commune, proposés lors du conseil municipal du 10 octobre 2024. Ces décisions devaient être soumises à l'avis du Comité social territorial du Centre de Gestion des Landes.

Le conseil municipal,

**Vu** l'avis du comité social territorial en date du 18 novembre 2024 portant sur les conditions contractuelles proposées par la mutuelle désignée par le Centre de Gestion des Landes suite à la consultation lancée et l'adhésion de la collectivité de Saint Martin d'Oney à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion des Landes et TERRITORIA MUTUELLE ;

**Décide** d'adopter la proposition du Maire d'adopter les termes de la convention de participation proposée et de l'autoriser à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion de la commune à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion des Landes et TERRITORIA MUTUELLE.

**Décide** de fixer le montant mensuel de la participation financière à 10 € brut pour les agents qui auront fait le choix de souscrire la prévoyance issue de cette convention de participation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### ● ACTUALISATION DU LINÉAIRE DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la longueur de la voirie communale impacte les montants de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) et qu'il est nécessaire, chaque année, de communiquer aux services de la Préfecture la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

Le conseil municipal, vu la délibération en date du 10 octobre 2024 concernant la mise à jour du tableau de classement des voies communales, approuve l'actualisation du linéaire de la voirie communale porté à 40 108 mètres linéaires et autorise le Maire à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement.

## ● POINTS DIVERS

### ✓ Espace Fraîcheur

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a présenté ce projet à la Région pour l'obtention d'une subvention FEADER dont le dossier a été déclaré éligible pour un montant de 28 000 €. Le projet consiste en :

- la plantation de 17 arbres d'espèces variées,
- la création d'une fontaine en circuit fermé depuis le ruisseau (investissement de 14 000€) après avoir déclaré ce dossier à la Police de l'eau,
- la mise en place de mobilier urbain et de signalétique adaptée.

Début de réalisation en 2025

### ✓ M'agrade : cabinet de kinésithérapie et d'ostéopathie

Monsieur le Maire rappelle aux élus que l'inauguration du cabinet de kinésithérapie et d'ostéopathie aura lieu le mercredi 4 décembre à 18h à la maison des clubs après la visite de la maison M'agrade.

### ✓ Concert de Sainte Cécile

Monsieur le Maire indique que le prochain concert du Biniou se tiendra le samedi 7 décembre au « Zénith » de la commune à 20h30.

### ✓ Marché de Noël

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le marché de Noël se tiendra du 13 au 15 et du 20 au 22 décembre sur la place des platanes.

Tous les chalets sont pris par des associations ou des exposants locaux.

Restauration et buvette seront proposées tous les jours. Les balades à poneys se mettront en place dès la sortie de l'école les 2 vendredis. Un photo-booth réalisé par une artiste de la commune viendra agrandir les propositions d'animation.

### ✓ Repas des agents

Monsieur le Maire indique que comme l'an passé, la municipalité organise une soirée avec repas à l'attention des agents de la commune le mercredi 11 décembre à 19h à la maison des clubs.

Les élus disponibles pour participer à l'organisation et la mise en œuvre de cette soirée de convivialité pour le personnel sont invités à s'inscrire.

### ✓ Cérémonie des vœux

La cérémonie des vœux 2025 est programmée le samedi 18 janvier 2025 à 18h30.

### ✓ Soirée Astronomie

Cette soirée proposée par le Club d'Astronomie des Landes devrait se dérouler le 12 août 2025 au centre culturel avec conférence puis observation du ciel en fonction des conditions météorologiques.

Pour ce faire, il sera nécessaire de faire éteindre les projecteurs du stade qui sont programmés jusqu'à minuit afin de limiter la pollution lumineuse.

✓ **Demande d'un lieu de stockage pour l'association Jardins du Partage**

L'association des Jardins du Partage aurait besoin d'une armoire ou d'un petit local pour pouvoir stocker ses créations de couture, les tissus, les pinces pour ramasser les déchets lors de ses manifestations (entre 2 et 5m<sup>2</sup>). Plusieurs propositions sont soumises, il faut se rapprocher des associations pour envisager un partage ou un prêt.

Monsieur le Maire a levé la séance à 20h08.

A collection of approximately 10 handwritten signatures in various colors (black, blue, purple) and styles, scattered across the lower half of the page. The signatures are mostly illegible due to their cursive and stylized nature. Some are in black ink, one is in blue, and one is in purple. They appear to be signatures of various individuals, possibly council members or association representatives.